

Pour une éducation sans punition

Autor(en): **Barbey, Léon**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **94 (1965)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bulletin pédagogique

Revue mensuelle de la Société fribourgeoise d'éducation

Rédaction : Léon Barbey, 237, rue de Morat, Fribourg.

Administration : Paul Simonet, 8, rue Louis-Chollet, 1700 Fribourg, C. C. P. 17-153 : Administration du *Bulletin pédagogique*.

Abonnement (11 fr.) et Cotisation SFE (2 fr.) : 13 fr.

12 N^{os} par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} mai.

Pour une éducation sans punition

Je me suis demandé en quels termes j'allais vous offrir mes vœux, dans ce premier N° du Bulletin de l'année 1965.

Et j'ai trouvé ceci, – je vous dirai tout à l'heure dans quelles circonstances :

A vous tous, membres de la SFE, parents-éducateurs, maîtres-éducateurs, prêtres-éducateurs, je souhaite de pouvoir exercer votre tâche éducative sans avoir à punir. Ou si vous pensez que je suis un utopiste, je vous souhaite au moins de pouvoir abaisser sérieusement votre pourcentage habituel de punitions.

Vous me dites que vous ne l'avez jamais calculé? C'est une erreur, une grosse erreur. On doit toujours suivre de près son chiffre d'affaires, si l'on veut que l'affaire marche et si l'on veut savoir pourquoi elle ne marche pas aussi bien qu'on le désire.

Commencez tout de suite. Tenez la comptabilité des punitions pendant quinze jours. Au terme des quinze jours, dressez le bilan. Consacrez un quart d'heure à vous demander si, aujourd'hui encore, vous donneriez les mêmes punitions, si, aujourd'hui encore, vous estimez justes, proportionnées et efficaces celles que vous avez distribuées. Et concluez pour la quinzaine suivante : je suis sûr, je suis prêt à parier que vous trouverez qu'il est possible et même salutaire d'abaisser le pourcentage.

Voici maintenant comment cette idée m'est venue. J'ai lu l'histoire de ce chef de mercenaires, au Congo, qui devait sélectionner ses cadres d'officiers parmi 4 ou 500 hommes totalement inconnus de lui. Il leur a posé simplement la question suivante : « Comment pensez-vous commander des hommes sur lesquels vous n'avez le pouvoir d'exercer aucun châtement? » Il les a choisis d'après leurs réponses. Et il n'a pas eu lieu de s'en repentir.

Ça m'a fait réfléchir. Vous, pas? Eux : des officiers improvisés, et pour des mercenaires, en plein désordre congolais... Et vous : des éducateurs formés, expérimentés, et pour des enfants, dans notre bon pays fribourgeois...

Alors, vous comprenez? Eh bien, bonne année!

Léon Barbey